
Ca suffit ! je m'engage contre les violences homophobes et transphobes. Dans mon collège, tous égaux, tous alliés

Numéro d'inventaire : 2018.15.9

Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale

Type de document : imprimé divers

Période de création : 1er quart 21e siècle

Date de création : 2019

Inscriptions :

- **texte** : Je m'engage contre l'homophobie et la transphobie dans mon collège : je fais attention à mes propos et je refuse les blagues qui stigmatisent les personnes lesbiennes, gays, bi, trans. Je bannis toute insulte homophobe, même "pour rire". Je défends l'idée que chaque élève doit être traité avec respect, quelles que soient son orientation sexuelle et son identité de genre. Je suis ouvert d'esprit et à l'écoute de chacun et chacune. Je réfléchis à mes propres préjugés concernant les lesbiennes, les gays, les bi et les trans. J'agis si un camarade de classe est victime de discrimination, de rejet ou d'injures. J'en parle avec lui ou avec un adulte au sein de l'établissement. Nous pouvons contacter le service d'aide à distance (ecoute.contrelhomophobie.org). J'organise dans mon établissement un projet pour le 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Je suis fier d'être dans un collège où tous les élèves se sentent libres d'être eux-mêmes.

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Dépliant imprimé en quadri

Mesures : hauteur : 21 cm

largeur : 14,8 cm (dimensions fermées)

Mots-clés : Lutte contre les discriminations

Violence dans les lieux scolaires

Utilisation / destination : enseignement (Dépliant de promotion la campagne "Ca suffit ! je m'engage contre les violences homophobes et transphobes". Campagne en direction des lycées et des collèges dans le cadre de la lutte contre les discriminations et actes de violence homophobes. Service d'aide anonyme et confidentiel par chat, mail ou téléphone assuré par SIS (Sida Info Service) association)

Historique : Cet ouvrage fait partie de la collecte LGBTQI initiée en 2018. Après une campagne en 2015, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a émis une circulaire n°2018-11 le 12 septembre 2018 sur l'éducation à la sexualité qui reprend les termes de la loi de 2001 et rappelle les modalités dans le cadre du CESC des séances co-animées par les enseignants et des partenaires institutionnels et associatifs. Cette nouvelle campagne lancée début 2019 se décline dans les collèges et les lycées sous la forme d'affiches, de dépliants et d'un guide d'accompagnement.

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 2 p.

Objets associés : 2018.15.5

2018.15.6

2018.15.7

